

FICHE PROGRAMME – PERMIS A2

Formation au permis de conduire catégorie A2

Certification visée

Permis A2

Public concerné :

Toute personne souhaitant conduire une motocyclette d'une puissance maximale de 35 kW.

Prérequis

Âge minimum : 18 ans

Être titulaire de l'ASSR 2 ou ASR si requis

Durée

20 heures minimum obligatoires

8 heures hors circulation (plateau)

12 heures en circulation

Durée ajustable selon le niveau de l'élève.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Maîtriser le maniement d'une motocyclette à allure lente et rapide

Circuler en sécurité dans différentes situations

Adapter sa conduite aux environnements variés

Anticiper les dangers et partager la route

Adopter une conduite autonome, responsable et économique

Contenu de la formation

Formation Théorique

Préparation à l'Épreuve Théorique Moto (ETM) :

Signalisation et règles de circulation

Facteurs de risque spécifiques moto

Trajectoire de sécurité

Équipements de protection

Conduite préventive

Formation Pratique

Hors circulation (plateau)

Maîtrise de la moto à allure lente

Slalom et demi-tour

Freinage d'urgence

Évitement

En circulation

Conduite en agglomération

Route et voie rapide

Insertion, dépassement

Adaptation de l'allure

Analyse des situations

Méthodes pédagogiques

Alternance théorie/pratique
Apprentissage progressif
Démonstration et mise en situation réelle
Débriefing individualisé
Évaluations continues

Modalités d'évaluation

Tests théoriques d'entraînement
Évaluation continue des compétences
Présentation aux épreuves pratiques du Permis A2

Moyens pédagogiques et techniques

Motocyclettes homologuées A2 Kawasaki Z400
Piste ou plateau conforme
Liaison radio enseignant/élève
Salle équipée ENPC BOX et télé connectée pour la formation théorique.
Encadrement assuré par un enseignant diplômé et autorisé à enseigner la conduite.

Accessibilité

Saint Martin conduite possède des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite mais ne dispose pas de véhicules adaptés aux personnes handicapées.

Délai d'accès

Entrée en formation possible toute l'année.
Démarrage après validation du dossier administratif.

Sanction de la formation

Obtention du Certificat d'Examen du Permis de Conduire en cas de réussite au Permis A2.